



GUIDE DE L'ÉCO-CITOYEN POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

L'Essonne
s'engage
contre
les **DÉCHETS**

ÉDITO

→ La quantité de déchets produits ne cesse d'augmenter et témoigne du gaspillage des ressources naturelles non renouvelables de notre planète. Leur traitement entraîne aussi des pollutions irréversibles de la terre, de l'eau et de l'air, compromettant gravement l'avenir des générations futures. Le meilleur déchet pour l'environnement est celui que l'on ne produit pas. Pleinement conscient de cet enjeu environnemental, le Conseil général de l'Essonne en a fait un axe majeur de sa politique des déchets. Il veut montrer l'exemple et être moteur d'actions de prévention initiées dans le département. C'est dans ce but que la Charte départementale de prévention des déchets a été créée, fédérant ainsi les acteurs essonniers volontaires dans ce domaine.

C'est également dans le cadre de cette politique de prévention que la campagne « No déchets » a été lancée afin de sensibiliser les Essonniers sur la nécessité de réduire nos déchets.

Le guide que vous lisez actuellement en est un des outils et explique les enjeux de la prévention. Il détaille les gestes simples que chaque consommateur peut adopter au quotidien pour réduire ses déchets.

N'oublions pas non plus la responsabilité des industriels, notamment sur la question des « suremballages » qui représentent une part importante de la production de déchets inutiles pouvant être facilement supprimés à la source. Sachons, par nos habitudes d'achat, montrer que nous ne voulons plus cautionner ce suremballage.

Faire de chaque Essonnien un acteur du développement durable, telle est l'ambition du Conseil général. Alors devenons écocitoyens ensemble : un petit effort tous les jours, une planète pour toujours !



→ **Jérôme Guedj**

Président du Conseil général de l'Essonne

→ **Claire Robillard**

Vice-présidente chargée
du développement durable
et solidaire, de l'environnement, de l'agriculture



SOMMAIRE

1 RÉDUIRE NOS DÉCHETS, C'EST PRÉSERVER NOS RESSOURCES

PAGE 4 • Qu'est-ce que la réduction des déchets ?

PAGE 6 • L'Essonne s'engage contre les déchets

PAGE 8 • La vie des produits et des déchets

2 MIEUX CONSOMMER, MOINS JETER, MIEUX VIVRE

PAGE 10 • Labels et logos : qui dit quoi ? qui dit mieux ?

PAGE 12 • Pour emballer : pas besoin d'en faire des tonnes

PAGE 14 • Biens d'équipement : du jetable au durable

3 L'ÉCOLOGIQUE, C'EST PLUS ÉCONOMIQUE

PAGE 16 • Professionnels et particuliers : réduire, réutiliser, recycler

PAGE 18 • Loisirs, récup' et jardinage

4 REPÈRES

PAGE 20 • Test : êtes-vous écovigilant ?

PAGE 22 • Adresses utiles

Ce guide* fournit des repères utiles et pratiques pour la réduction des déchets au quotidien. En faisant les courses, au travail, à la maison ou au jardin, il vous aide à adopter les bons gestes, pour faire des économies tout en préservant la nature et les ressources de la planète. Merci de ne pas le jeter sur la voie publique. Vous pouvez en parler et le diffuser autour de vous, en vous procurant des exemplaires supplémentaires auprès du Conseil général ou de votre mairie.

*Imprimé sur papier recyclé, avec des encres végétales.

Qu'est-ce que la réduction des déchets ?



Les activités humaines et les déchets que nous produisons épuisent les ressources naturelles et contribuent au réchauffement climatique, en compromettant l'avenir des générations futures. C'est pourquoi il est urgent de limiter la production et l'accumulation de déchets. « Dans la nature, rien ne se perd, rien ne se crée, mais tout se transforme... »

POURQUOI FAUT-IL RÉDUIRE NOS DÉCHETS ?

→ En France, le tonnage d'ordures ménagères par habitant a doublé en 40 ans. Environ 65 % de nos déchets sont enfouis pêle-mêle ou brûlés dans des incinérateurs. Le traitement des déchets coûte cher et représente **un risque pour la santé et l'environnement**, alors que des milliers de tonnes de **ressources naturelles précieuses pourraient être épargnées**, en adoptant un mode de vie

et de consommation plus durable. La prévention des déchets regroupe toutes les actions qui visent à « **prévenir ou réduire la production et la nocivité** des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et la distribution des produits » (article 541-1 du code de l'environnement). Il s'agit également de réduire les quantités de déchets stockés et incinérés.



La nature n'est plus capable d'assimiler les déchets.

COMMENT LES RÉDUIRE ?

→ Le déchet qui pollue le moins, c'est celui qu'on ne produit pas. Quand nous achetons un produit, nous achetons aussi les déchets qu'il occasionne. **Chaque petit geste**, c'est quelques kilos en moins de déchets, et d'air pur en plus. En modifiant nos habitudes, nous évitons le **gaspillage**. Ainsi chacun de nous peut faire maigrir sa poubelle, et **inciter les industriels et les distributeurs** à commercialiser des produits écologiquement propres.

QU'EST-CE QUE LA PRÉVENTION QUALITATIVE ?

→ La prévention qualitative constitue un enjeu de santé publique. Elle consiste à réduire la dangerosité des déchets, en évitant ou en limitant l'utilisation de produits contenant des substances dangereuses pour la santé et l'environnement. Les déchets toxiques suivent ensuite des filières de traitement adaptées.

Le saviez-vous ?

.. **L'empreinte écologique** est un indicateur qui permet de mesurer son impact sur l'environnement. Prendre les transports en commun, acheter des produits locaux ou de saison, éviter le gaspillage alimentaire, sont quelques gestes qui permettent de réduire notre empreinte écologique. La fabrication d'une brosse à dents nécessite 1,5 kg de matières, celle d'un ordinateur 1 500 kg ! En réutilisant les produits et en les recyclant, il est possible de réduire notre empreinte écologique.

Le chiffre

.. **20%** de la population mondiale consomment **80%** des ressources naturelles de la planète.

Alors que la consommation est très élevée dans les pays industrialisés, une grande part de l'humanité vit dans la pauvreté, et n'a pas accès à l'eau potable et à une nourriture suffisante. Si tout le monde consommait comme un français, il faudrait disposer de 2,5 planètes pour subvenir aux besoins de tous.

L'Essonne s'engage contre les déchets

La prévention des déchets est une des priorités du Conseil général. Il s'agit pour chaque Essonnien de devenir l'acteur de la réduction des déchets par l'adoption d'attitudes et de gestes simples.

LA CHARTE "STOP SACS"

300 millions de sacs en plastique sont jetés chaque année en Essonne, soit environ 2 000 tonnes de déchets.

À l'initiative du SIVOM de l'Yerres et des Sénarts, plusieurs villes d'Essonne (communes de Crosne, de Yerres) ont signé avec les représentants du commerce et de la grande distribution la charte "Stop sacs".

Cette charte engage les enseignes à supprimer définitivement les sacs de caisse jetables depuis 2006 en proposant à leurs clients des sacs cabas réutilisables.

QUI PEUT PRÉVENIR LES DÉCHETS ?

→ La prévention des déchets s'inscrit dans une démarche environnementale et de développement durable. Elle implique un grand nombre d'acteurs: citoyens et élus, collectivités et entreprises, salariés et associations. Chacun par ses choix peut participer à réduire notre production de déchets: en votant des lois, en changeant ses modes de production, en modifiant ses achats, en interpellant les décideurs.

Renseignements: Conseil général, direction de l'Environnement, tél.: 01 60 91 96 96



EN EUROPE, DES LOIS QUI CONCERNENT TOUT LE MONDE

→ Les directives européennes mettent l'accent sur la responsabilité élargie des producteurs en **imposant, dès la conception du produit, la prise en compte du devenir des déchets**. Elles créent des filières réglementaires pour les déchets dangereux : piles, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Elles fixent des taux de démantèlement et de recyclage, et interdisent l'utilisation de certaines substances.

LES OBJECTIFS NATIONAUX

→ Le Grenelle I de l'environnement fixe comme objectif la réduction de la production d'ordures ménagères de 5 kg/hab/an et une diminution de 15 % à l'horizon 2012 des quantités de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération. Le Grenelle II du 13/07/2010, préconise notamment l'instauration d'une tarification incitative pour le financement du service public des déchets, et la mise en place des filières de récupération et de traitement spécifiques.

EN ÎLE-DE-FRANCE

→ Le plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA) prévoit :

- la diminution de la production de déchets des ménages de 50 kg/habitant à l'horizon 2019
- la création de 30 recycleries / ressourceries en île-de-France en 2019
- l'augmentation du taux de captage sur les déchets dangereux et des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) diffus des ménages et activités.
- l'augmentation du compostage par une généralisation du compostage dans les jardins et en pied d'immeubles, et en favorisant la collecte des déchets verts en déchèteries.

Le saviez-vous ?

BOÎTES AUX LETTRES SANS DÉCHETS

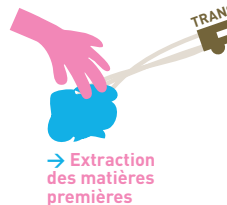
.. **40 kg** de prospectus publicitaires sont distribués chaque année dans nos boîtes aux lettres. En apposant l'auto-collant "Stop pub" sur seulement 5 boîtes aux lettres sur 100, 40 000 tonnes de papier pourraient être économisées chaque année, soit quatre fois le poids de la tour Eiffel.

Oui à la pub, non aux imprimés non sollicités ! Des sites Internet proposent des catalogues dématérialisés (ex : pub-eco). Ainsi, les offres promotionnelles peuvent être consultées sans production de papier !



Le chiffre

.. **533 kg** de déchets. C'est ce que produit en moyenne chaque Essonnien en un an. Ce chiffre comprend les déchets quotidiens (ordures ménagères et emballages recyclables) mais aussi les déchets occasionnels (déchets verts et encombrants) et une part de déchets non ménagers (artisans et commerçants). La moyenne nationale pour les déchets quotidiens est de 390 kg, et de 353 kg en Essonne.



La vie des produits et des déchets

Le cycle de vie d'un produit, c'est tout ce qui se passe entre sa conception et son élimination. Tout produit a besoin de matières premières et d'énergie pour être fabriqué. Il doit être emballé et transporté. Même s'il est plusieurs fois recyclé, tout produit ou emballage deviendra un jour un déchet.

L'ÉCO-CONCEPTION

→ La loi favorise l'écoconception. Elle consiste à **améliorer la qualité écologique** des produits, à tous les stades - fabrication, utilisation et abandon - en évitant l'emploi de substances toxiques, en réduisant les quantités de matières utilisées, et en augmentant la durée de vie des produits. Un écoproduit génère moins d'impact sur l'environnement tout au long de son cycle de vie. Il est signalé par un écolabel officiel : NF Environnement et l'écolabel européen (la fleur).

LES TRANSPORTS

→ Nécessaire entre chaque étape du cycle de vie d'un produit, le transport est le secteur où les quantités de CO₂ et les émissions de gaz à effet de serre augmentent le plus. La réduction du poids et des volumes des emballages, l'optimisation des transports, **l'achat des produits locaux** permettent de limiter les pollutions, l'encombrement routier et les dépenses d'énergie.



Un écoproduit génère moins de déchets à chaque étape de sa vie.

Le saviez-vous ?

•• Un produit biodégradable ou fermentescible est un produit qui découle d'organismes vivants (végétaux ou animaux) et qui peut être éliminé par les animaux et les micro-organismes présents dans le milieu naturel. Il existe des lessives, des détergents et des emballages biodégradables, par exemple des barquettes fabriquées à base d'amidon de maïs au lieu de plastique. La dégradation naturelle des déchets de cuisine et des déchets de jardin par compostage fournit aussi gratuitement un excellent terreau.

Le chiffre

•• **645 000** tonnes de déchets ménagers par an sont éliminés, en Essonne, par 8 syndicats intercommunaux.

41% sont incinérés pour fournir de l'énergie, 25% sont stockés en décharge, 20% sont compostés ou méthanisés. 14% sont recyclés.

RÉEMPLOI ET RÉUTILISATION

→ Le réemploi consiste à faire à nouveau **le même usage** d'un produit qui a déjà servi. Cela concerne, par exemple, les biens d'équipement d'occasion, ou les vêtements usagés qui peuvent être réemployés à 70%. Ou encore les cartouches d'imprimantes qui, reprises par les fournisseurs, peuvent être remplies d'encre à nouveau et revendues à des prix moins élevés. La réutilisation consiste à **détourner l'usage** de tout ou partie d'un produit (bouteille transformée en lampe, pièces détachées d'automobile, par exemple), c'est le dada des bricoleurs et des décorateurs amateurs.

TRI ET RECYCLAGE, LA DEUXIEME VIE DES DÉCHETS

→ Le recyclage consiste à réutiliser les déchets comme matières premières, dites secondaires. Le verre et les métaux sont recyclables en verre et en lingots de métal. Le papier peut être recyclé en papier ou en carton. Les bouteilles en plastique peuvent être recyclées, pour renaître sous forme d'isolant ou de laine polaire.

Labels et logos

Qui dit quoi ?

Qui dit mieux ?

Être éco-consommateur, c'est tenir compte de l'ensemble du cycle de vie d'un produit, dans le choix de nos achats, leur utilisation et le tri de nos déchets pour leur recyclage. Les produits labellisés, de qualité équivalente mais de meilleure qualité "écologique", contribuent à la réduction des déchets sur tout ou partie de leur cycle de vie. Suivez le guide !



→ Deux écolabels officiels sont délivrés en France, la marque

française **NF Environnement**

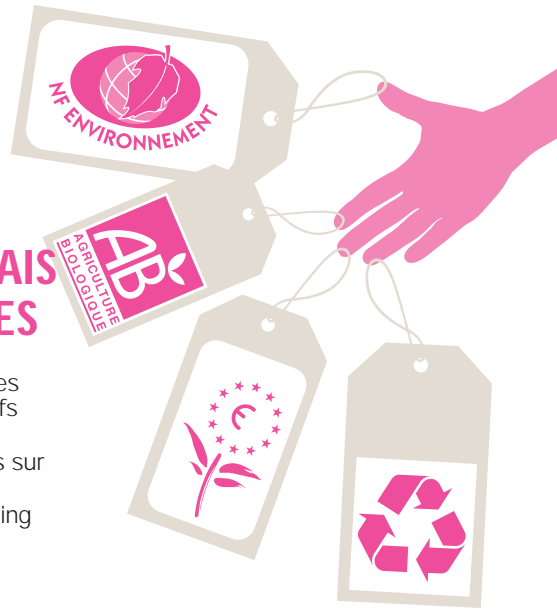
et l'**écolabel européen** (la fleur), valable dans tous les pays de l'Union européenne. Certifiés par l'organisme indépendant Afnor, ils fixent des exigences environnementales et de qualité pour le consommateur dans 38 catégories de produits.

- **Produits de bricolage** : pièces mécaniques, peintures, colles, vernis, colorants, lubrifiants.
- **Produits d'entretien** : lessives, détergents, papier toilette, sacs poubelle...

- **Fournitures de bureau** : encres, papeterie...
- **Textiles**
- **Mobilier**
- **Équipements électroménagers** : lave-linge, réfrigérateurs, téléviseurs, ordinateurs.

Un produit labellisé est aussi efficace et performant qu'un produit équivalent non labellisé.





LES LABELS PRIVÉS, BONNES INTENTIONS MAIS PAS TOUJOURS EFFICACES

→ En plus des écolabels, il existe de nombreuses mentions environnementales et signes distinctifs propres à chaque fabricant. Mais attention : ces labels, pas toujours certifiés, ne portent pas sur tous les aspects des produits. Il s'agit alors parfois plus d'un argument marketing que d'une véritable garantie environnementale.

TOXIQUES, PROTÉGER LES PERSONNES



→ Dessin noir sur un fond carré orange : il s'agit d'un produit toxique, dont la manipulation et l'utilisation présentent des risques pour la santé humaine. Évitez-les dans la mesure du possible et préférez-leur des produits plus naturels. Après utilisation, apportez les déchets en déchèteries.

Réduire ses déchets, c'est opter pour des produits plus écologiques.

LE LABEL AB



→ Le label agriculture biologique indique qu'au moins 95 % des ingrédients sont produits sans engrais ni traitement chimique de synthèse. Consommer des produits biologiques, c'est favoriser les chaînes de production qui engendrent moins de déchets toxiques.

RECYCLABLES ET RECYCLÉS



→ Il indique que le produit ou l'emballage contient des matériaux recyclés. Le pourcentage de matières recyclées contenues est indiqué par le chiffre.



→ Il signale un produit qui est entièrement ou partiellement recyclable. Pour qu'il le soit, le consommateur doit participer au tri des déchets.

Le saviez-vous ?

.. Le "point vert" qui figure sur 90 % des emballages ne signifie pas que le produit est recyclable ou sera recyclé.



Il indique que le fabricant verse une taxe à une société chargée de valoriser les déchets (Éco-emballages, Adelphe). Les fonds sont reversés aux collectivités locales et servent à la mise en place de la collecte sélective et au recyclage. En moyenne, la contribution du fabricant est de 0,7 centimes d'euro par emballage.

Pour emballer pas besoin d'en faire des tonnes

Les emballages représentent 50 % du volume et 30 % du poids d'une poubelle. Trier ses déchets, c'est bien. Trier ses achats en évitant les produits et les emballages superflus, c'est encore mieux pour remplir son cabas... sans remplir sa poubelle !

Le secteur alimentaire représente 80 % des emballages ménagers, suivi des produits de lavage, d'entretien et d'hygiène. L'emballage représente 20 % à 60 % du prix du produit. Et nous le payons deux fois, à la caisse et pour son traitement !

PLUS LÉGERS MAIS PLUS NOMBREUX

→ Le poids moyen des emballages a baissé en dix ans. Celui des boîtes de conserve a

diminué de 9 %, celui des pots de yaourt de 19 %, et celui des bouteilles d'eau de 22 %. Le plastique est le matériau le plus utilisé pour les emballages

alimentaires et ménagers. 3 grammes de moins sur les bouteilles d'eau en plastique, c'est 11 000 tonnes d'emballages économisés. Inversement, le conditionnement en bouteille d'1 litre au lieu d'1,5 litres équivaut à 6 000 tonnes de déchets en plus.



JAMAIS SANS MA LISTE



→ Faire ses courses sans déchets, c'est aussi éviter la surconsommation et faire des économies en évitant de céder à l'attractivité publicitaire, aux gadgets inutiles et aux achats impulsifs !

LA LISTE DES COURSES « NO DÉCHETS »

- des produits réutilisables au lieu de produits jetables ;
- des produits labellisés NF ;
- des produits concentrés et des écorecharges ;
- des produits en vrac ou à la coupe ;
- des produits locaux et de saison ;
- des produits sans suremballages ;
- des emballages recyclables ;
- des grands conditionnements au lieu de portions individuelles ;
- un cabas ou un sac réutilisable au lieu de sacs de caisse jetables.

DOSES MINI, DÉCHETS MAXI

→ Les doses et sachets individuels représentent un maximum d'emballages pour un minimum de contenu. 250 g de doses uniques de café = 10 fois plus d'emballage qu'un paquet de 250 g.

PRODUITS JETABLES

→ Rasoirs, briquets, stylos, vaisselle en plastique, lingettes nettoyantes... les produits à usage unique produisent un maximum des déchets pour un rendement minimum.

Le saviez-vous ?

•• L'emploi d'une lessive concentrée, en respectant les doses indiquées, représente 23 kg de détergent en moins par an, et diminue le poids des déchets d'emballages de 60 % et plus en utilisant des écorecharges.

Le chiffre

•• En France, **100 milliards d'emballages** sont utilisés chaque année par les consommateurs. Ils produisent 4,6 millions de tonnes de déchets.

•• **18 milliards de sacs de caisse** distribués chaque année en France (570 à la seconde) = 72 000 tonnes de déchets par an !

ATTENTION AU PORTE-MONNAIE

CAFÉ EN DOSETTES. Prix au kg : de 20 à 40 euros
CAFÉ MOULU EN VRAC. Prix au kg : de 6 à 12 euros
THÉ EN SACHETS INDIVIDUELS. Prix au kg : de 60 à 120 euros
THÉ EN VRAC. Prix au kg : de 30 à 50 euros



L'EAU DU ROBINET, 0 % DÉCHETS, 100 % POTABLE

→ L'eau du robinet est 100 à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille.

Disponible 24 h/24, sans effort et sans emballage, sa qualité est contrôlée en permanence selon plus de 56 critères. **POUR UNE CONSOMMATION DE 2 LITRES PAR JOUR :**

- l'eau du robinet : 3 euros par an ;
- eau de source en bouteille : 120 euros par an ;
- eau minérale en bouteille : 340 euros par an.

Biens d'équipement Du jetable au durable



Les appareils électroménagers qui font notre confort matériel contiennent des composants toxiques. Leur remplacement dans des délais très courts provoque chaque année une augmentation des déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE). Avant d'investir, quelques critères de choix s'imposent.

En France, nous produisons 16 kg de DEEE par an et par habitant. La durée de vie d'un matériel est un des critères d'achat à prendre en compte pour une consommation durable.

À L'ACHAT

EN AI-JE VRAIMENT L'UTILITÉ ?

→ La location peut s'avérer plus rentable, par exemple pour les véhicules ou les outillages utilisés occasionnellement (perceuse, décolleuse, nettoyeur haute pression, débroussailleuse...). Le matériel d'occasion de grande marque (équipement électroménager ou poussettes pour bébé) qu'on trouve en magasins spécialisés et

en dépôts-vente, permet aussi de réaliser des économies, sans polluer !

À L'USAGE

QUEL EST LE COÛT RÉEL DE CET ÉQUIPEMENT ?

→ Les appareils de bonne qualité et de longue durée coûtent plus cher à l'achat, mais offrent des économies d'énergie et d'entretien. En dix ans, durée moyenne de renouvellement, le coût de fonctionnement d'un réfrigérateur représente autant que son prix d'achat. Vérifiez les étiquettes « Énergie » des biens électroménagers, préférez les catégories A et A+ et conformez-vous aux recommandations du constructeur.



Occasion, location, rénovation: 3 bonnes façons de moins jeter sans s'encombrer!

AVANT DE S'EN DÉBARRASSER, CE MATÉRIEL EST-IL RÉPARABLE ET RÉUTILISABLE ?

→ Il existe plusieurs possibilités d'offrir une seconde vie aux biens dont vous n'avez plus l'utilité. Vous pouvez :

- les faire réparer par un artisan ou par une association ;
- les revendre en l'état ou après réparation, à l'occasion de brocantes et de vide-greniers, en dépôt-vente, par Internet ou petite annonce ;
- les donner dans votre entourage, ou à des organisations caritatives et d'insertion.

À Longjumeau, Emmaüs récupère, retape et revend les encombrants. À Athis-Mons, une recyclerie collecte, répare et remet en vente divers objets du quotidien (Meubles, vaisselle, livres, etc.).

Pour en savoir plus, contactez votre mairie.

LA VIE D'UNE PILE

Une pile jetable revient en moyenne 34 fois plus chère qu'une pile rechargeable qui, elle, peut se recharger jusqu'à 500 fois. 8 piles sur 10 sont jetées à la poubelle au lieu d'être triées. Dans la nature, elles libèrent des métaux lourds et polluants. Ainsi, le mercure d'une seule pile bouton contamine 400 litres d'eau ou 1m³ de terre pendant 50 ans! Quand elles sont hors d'usage, rappez-les dans un magasin ou à la déchèterie.

En Essonne, il existe 25 déchèteries pour les déchets dangereux des ménages (DDM).

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou sur www.essonne.fr

Le saviez-vous ?

•• La directive européenne DEEE sur les déchets d'équipements électriques et électroniques impose la reprise des matériels en fin de vie par les réseaux de vente (commerce et grande distribution). C'est aussi le cas des piles, des batteries et des pneus usagés.

Professionnels et particuliers Réduire, réutiliser, recycler



Dans les entreprises, la production de déchets et les dépenses d'énergie sont souvent sous-estimées. Pour fonctionner à plein régime, chaque petit geste pratiqué par les salariés permet de réduire les déchets et de réaliser des économies. Et c'est bon pour l'écologie !

ÉCONOMIER AU BUREAU

→ Remplacer les objets par des services, louer les photocopieurs avec un bon contrat de maintenance. Dématérialiser les procédures, confirmer les réunions par téléphone ou par mail. Imposer aux prestataires d'appliquer les mêmes principes...

BUREAUTIQUE

→ Votre imprimante possède certainement l'option « brouillon », pensez à utiliser ce type d'impression pour économiser les cartouches d'encre. De même, l'impression en noir et blanc classique nécessite quatre fois moins d'encre qu'une impression couleur. Certaines imprimantes sont aussi plus gourmandes que d'autres, ce critère est à prendre en compte lors de l'achat.

Règle de 3

- Réduire la quantité de déchets produits
- Réutiliser les articles et les emballages
- Recycler les produits qui peuvent l'être

PAPIER

→ Nous consommons en moyenne 180 kg de papier par an et par habitant, dont 80 kg en moyenne par salarié. Quelques gestes simples suffisent à économiser une grande quantité de papier pour réduire nos déchets :

- faire des photocopies recto-verso ;
- réutiliser les feuilles imprimées sur une face comme brouillon ;
- utiliser du papier recyclé dans les imprimantes et les photocopieuses ;
- privilégier les courriers électroniques en évitant d'imprimer tous les messages que vous recevez.

IDÉES LUMINEUSES

→ Les lampes fluocompactes (à économie d'énergie) consomment quatre à cinq fois moins d'électricité que les ampoules classiques et durent 6 à 8 fois plus longtemps.

Pour 10 000 h d'utilisation



AMPOULE CLASSIQUE

10 € Coût d'achat
+ 108 € Coût d'utilisation
= Coût global

118 €



AMPOULE FLUOCOMPACTE

15 € Coût d'achat
+ 25 € Coût d'utilisation
= Coût global

40 €

AGENTS PRÉVENANTS

Le Conseil général de l'Essonne et ses 4 000 agents appliquent les recommandations de l'Agenda 21. Pour la réduction des déchets : photocopies recto-verso ; tri sélectif et utilisation de papier recyclé ; récupération des cartouches d'encre ; clauses environnementales dans les achats publics ; valorisation des déchets d'espaces verts.

Pour l'environnement en général : haute qualité environnementale des bâtiments et économies d'eau et d'énergie ; parking à vélo et équipement de véhicules propres.

PME ET ARTISANS : OBJECTIF DÉCHETS - 10%

Pour les entreprises, les déchets ont un coût non négligeable. Avec l'opération "objectif déchets - 10%", l'ADEME propose aux entreprises les conseils gratuits d'un expert pour les aider à optimiser la gestion de leurs déchets (réduction à la source, augmentation de la valorisation). Sur les 100 entreprises retenues en France pour ce projet, 3 sont situées en Essonne. La chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne offre également aux entrepreneurs des diagnostics et des formations sur la prévention et un accompagnement en matière d'éco-conception.

Renseignements : CCIE au 01 60 79 91 91.

Loisirs, récup, et jardinage

Il existe beaucoup de manières de réduire ses déchets pendant ses loisirs, en chinant et en jardinant. À vous d'en inventer d'autres !

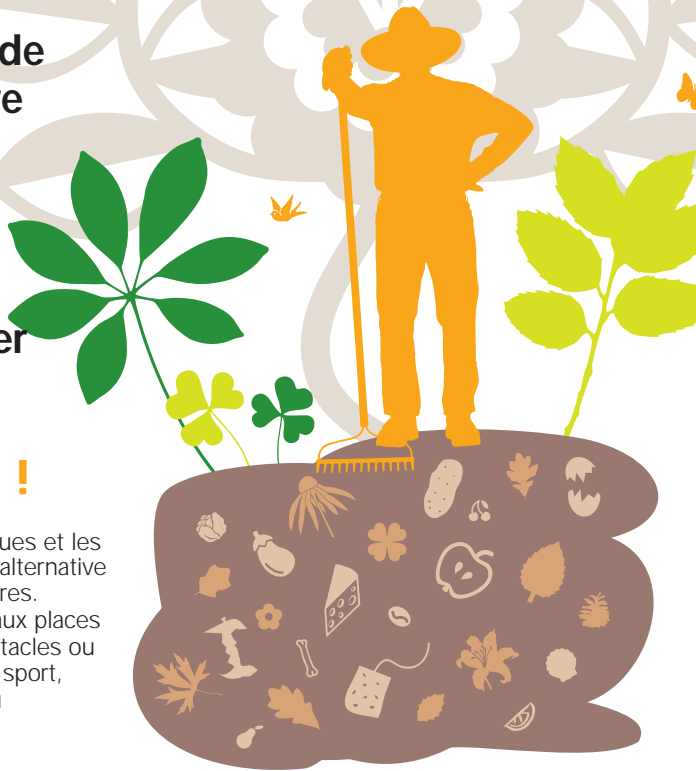
DÉMATÉRIALISEZ !

→ Les vidéoclubs, les médiathèques et les bibliothèques offrent une bonne alternative à l'achat de DVD, de CD et de livres. Pour les cadeaux, pensez aussi aux places de cinéma, de concerts, de spectacles ou de match, cours de danse ou de sport, séances de soins esthétiques ou relaxants... La liste est longue et le succès garanti.

RÉNOVEZ !

→ L'opération « **Villages sans gaspillage** » vous permet de vous renseigner sur les possibilités et l'intérêt de faire réparer vos objets, et de rentrer en contact avec des

artisans. Organisée par le Conseil général, avec la chambre de métiers et de l'artisanat, elle se déroule dans les brocantes et les vide-greniers du département. Les villes d'Évry, de Janville-sur-Juine et de Chilly-Mazarin ont participé aux premières éditions.



Le saviez-vous ?

•• La tondeuse mulcheuse broie tellement fin qu'elle évite de ramasser et de transporter le gazon coupé. Son emploi permet d'enrichir votre pelouse après la tonte, sans se fatiguer !

BON DÉBARRAS

→ **322 TONNES DE VIEUX VÊTEMENTS :**

c'est le poids des textiles collectés en 2009 sur le territoire du SIREDOM, soit environ 1,04 kg/hab pour les 32 communes dotées d'un conteneur de collecte du textile (dont 6 communes avec un taux supérieur à 5kg/hab). La collecte des vieux vêtements représente un important gisement d'évitement des déchets. 70% des textiles récupérés sont valorisés (réemployés ou exportés comme fripes, réutilisés comme matériau d'isolation, etc).

EN PIQUE-NIQUE

→ **Ne jetez pas vos déchets dans la nature, et préférez la gourde ou le thermos aux bouteilles et canettes, la vaisselle réutilisable et les boîtes étanches aux assiettes en carton, films et verres en plastique.**

COMPOSTER AU JARDIN

→ Le compostage permet de réduire le volume des ordures ménagères, et de réutiliser à 100 % les déchets végétaux pour produire gratuitement du terreau.

COMMENT FAIRE ?

- Mélanger à parts égales les déchets dits « verts » (déchets de cuisine, épluchures, gazon, fleurs fanées...) et les déchets dits « bruns » (feuilles, petites tailles de haies, café, thé, coquilles d'œufs...).
- Bien aérer, brasser et surveiller l'humidité : ni trop sec, ni trop humide.
- Utiliser en paillage ou en rempotage selon la maturité.

Pour en savoir plus : www.essonne.fr

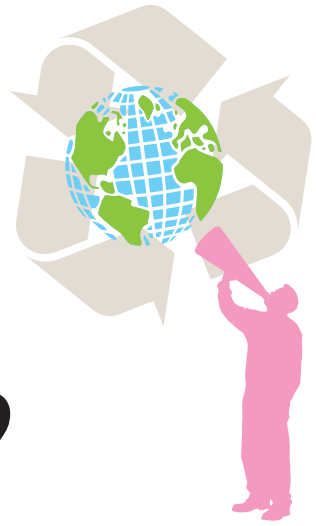
COMPOSTAGE PUBLIC

La Communauté d'Agglomération du Val d'Orge (CAVO) fait l'acquisition d'un broyeur à végétaux pour faciliter le compostage et la valorisation des déchets verts issus de l'entretien des espaces publics. Ce dispositif permet de recycler les déchets verts tout en limitant leur transport. Le Parc naturel régional du Gâtinais français aide les communes de son territoire à mettre en place leur propre compostage et met à disposition des broyeurs végétaux.

JARDINIER NON POLLUEUR

Les produits d'entretien au jardin contiennent des substances chimiques toxiques pour notre santé et qui détruisent la vie aquatique. Pas besoin d'avoir la main verte ni d'utiliser plus d'huile de coude pour choisir des produits biodégradables qui respectent notre nature! Vous pouvez éviter l'emploi d'insecticides, d'herbicides et de pesticides toxiques, en les remplaçant par :

- un piège à limaces, avec un récipient rempli de bière ;
- le purin d'ortie comme amendement ;
- les copeaux de cèdre comme désherbant ;
- les coccinelles contre les pucerons ;
- les fleurs de lavande comme antimites.



Test. Êtes-vous éco-vigilant ?

Connaissez-vous les gestes qui font du bien à la planète ? Avec ce quiz "No Déchets", évaluez vos pratiques quotidiennes pour réduire vos déchets et préserver votre environnement ! (plusieurs réponses possibles à certaines questions)

1 → En Essonne, quelle quantité de déchets quotidiens chaque habitant produit-il par an ?

- A :** 50 kg
- B :** 353 kg
- C :** 533 kg

2 → Pour transporter vos courses, vous utilisez :

- A :** Un sac réutilisable entreposé dans le coffre de votre voiture.
- B :** Un filet à provision glissé dans votre sac à main.
- C :** Des sacs de caisse jetables pour les réutiliser comme sacs poubelle.

3 → Lequel de ces deux caddies ressemble le plus au vôtre ?

- A :** Lait et boissons en bouteilles plastique. Plats cuisinés. Produits frais en barquettes et en sachets. Lingettes jetables et serviettes en papier. Gel douche et savon liquide. Lots de produits conditionnés en dosettes et en portions individuelles.
- B :** Légumes et fruits de saison en vrac. Viande et fromage à la coupe et produits locaux. Savon solide et papier toilette recyclé. Lessive

concentrée et éco-recharges. Produits emballés au kilo et conditionnement familial.

4 → Pour faire vos achats, vous êtes attentif à :

- A :** Votre liste des courses, et à la qualité, à la provenance et au prix des produits.
- B :** Aux labels qui figurent sur les produits et les emballages.
- C :** À la publicité et à la nouveauté des emballages proposés.

5 → L'Afnor, organisme indépendant, délivre un écolabel qui garantit que le processus de production du produit respecte l'environnement.

De quel label s'agit-il ?

A : Le point vert

B : La marque NF environnement.

C : Le stop-pub

6 → Il faut 1 seconde pour produire un sac en plastique qui servira en moyenne 20 minutes et mettra 400 ans à se décomposer. Où les sacs de caisse en plastique sont-ils déjà interdits ?

A : En France

B : En Irlande

C : En Corse

7 → Les déchets d'équipements électroniques (DEEE) et les piles contiennent des substances toxiques et des métaux lourds dangereux. Pour éviter la dispersion de ces substances :

A : Vous les jetez à la poubelle après usage.

B : Vous ramenez vos piles et vos DEEE aux revendeurs qui ont l'obligation de les reprendre.

C : Vous les déposez dans une déchèterie.

D : Vous n'utilisez pas de piles jetables.

8 → Pour réduire les déchets, le compostage permet de :

A : Compacter les emballages pour les stocker.

B : Grouper ses achats et les faire livrer par la Poste.

C : Éliminer naturellement les débris du jardin et de la cuisine en fabriquant du terreau.

9 → Au cours de l'année écoulée, vous est-il déjà arrivé :

A : D'offrir un cadeau dématérialisé (service, abonnement à une activité, place de spectacles) plutôt qu'un jouet ou un objet emballé.

B : De télécharger via des sites agréés des films ou des musiques sans support DVD ou CD.

C : De louer un équipement dont vous ne vous servez pas souvent.

D : De partager un bien avec plusieurs autres personnes, plutôt que d'acheter chacun le sien.

RÉSULTATS

→ Additionnez les points verts (V) et les points rouges (R) selon vos réponses.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A	R	V	R	V	R	R	R	R	V
B	R	V	V	V	V	V	V	R	V
C	V	R		R	R	V	V	V	V
D						V	V		V

→ VOUS AVEZ UNE MAJORITÉ DE POINTS VERTS :

Bravo, vous êtes un champion "No Déchets"! Eco-consommateur vigilant et respectueux de votre environnement, vous êtes prêt à être encore plus acteur de la réduction des déchets en incitant votre entourage à adopter les bonnes pratiques. Continuez !

→ VOUS AVEZ UNE MAJORITÉ DE POINTS ROUGES :

Il vous suffit d'adopter quelques gestes simples tous les jours pour réduire vos déchets en évitant les gaspillages. Passez à l'action pour devenir un champion "No Déchets" !

Adresses utiles



→ ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

- Conseil général
Direction de l'environnement
Hôtel du Département
Boulevard de France
91012 Évry cedex
- ADEME
Délégation Île-de-France
6-8, rue Jean-Jaurès
92807 Puteaux cedex
- Ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer
20, avenue de Ségur
75302 Paris 07 SP
- Chambre de métiers et de l'artisanat
322, square des Champs-Élysées
BP 225
91007 Évry
- Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne
2, cours Monseigneur-Roméro
BP 135
91004 Évry cedex

→ ASSOCIATIONS

- Jardins et partage à Morsang-sur-Orge
- Connaître et protéger la nature d'Étampes
- Association Qualité de vie à Bondoufle
- Essonne Nature Environnement à Chamarande
- Associations Des vêtements pour des emplois à Grigny (01 69 21 21 63)

→ BIBLIOGRAPHIE

- « Livre blanc sur la prévention des déchets », de Francis Chalot (Édition France Nature Environnement)
- Publication de l'ADEME (www.ademe.fr et www.ademe.fr/ile-de-france), de l'association des cités et régions pour le recyclage et la gestion durable des ressources (www.acrplus.org), de l'Institut bruxellois pour l'environnement (www.ibgebim.be)

→ SITES INTERNET

- www.essonne.fr
- www.reduisonsnosdechets.fr (ADEME)
- www.ecologie.gouv.fr
- www.fne.asso.fr/preventiondechets
- www.espace-environnement.be
- www.consodurable.org (Institutionnels)
- www.afnor.fr

→ CONTACT

- Conseil général de l'Essonne
essonne.fr
nodechets@cg91.fr
agenda21@cg91.fr

Remerciements

→ Ce guide a été réalisé sur la base des informations et idées fournies par l'un des groupes de travail du suivi du Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Essonne : le groupe en charge du thème de la prévention des déchets.

Jean Chabaud, association Courcouronnes environnement, Francis Chalot, maire de Janville-sur-Juine et vice-président du SIREDOM, Bruno Delecroix, Chambre de métiers et de l'artisanat, Isabelle Descos, ADEME, Jean-Claude Douillard, association qualité de vie à Bondoufle et en Essonne, Marianne Forti, SIREDOM, Isabelle Gaillard, association des familles de Courcouronnes, Jackie Jean, association de protection de l'environnement de l'Essonne, Julia Michel, ADEME, Jean-François Mistou, Chambre de commerce et de l'industrie de l'Essonne, Henrique Pinto, Jean-François Poitvin, association Essonne Nature Environnement, Sylvain Tronquet, PNR du Gâtinais français.

Les remerciements concernent également Xavier Beaudoin, spécialiste en pédagogie et animations créatives, Bruno Genty, consultant en environnement et Claude Viezzoli, artiste.

VOIR NOS DÉCHETS NO DÉCHETS!

l'Essonne
s'engage
NO contre
les **DÉCHETS**

UNE EXPOSITION TOUT PUBLIC
ET UN PARCOURS LUDIQUE POUR
RÉDUIRE NOS DÉCHETS ET PRÉSERVER
NOS RESSOURCES.